

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE**

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h3	habitation multifamiliale	■												
		h4	habitation en commun	■(a)												
		p1	communautaire récréatif		■											
		u1	utilité publique légère		■											
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	4	0												
	Nombre de logements	max.	12	0												
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■													
	Jumelée															
	Contiguë															
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	3	--												
	Largeur minimum	(m)	7	--												
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m <sup>2</sup> )	67	--												

TERRAIN	Superficie minimum	(m <sup>2</sup> )	500	--											
	Largeur minimum	(m)	20	--											
	Profondeur minimum	(m)	24	--											

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	3	--											
		Avant maximum	(m)	--	--											
		Latérale minimum	(m)	2	--											
		Total des deux latérales minimum	(m)	6	--											
		Arrière minimum	(m)	6	--											
		Espace naturel	(%)	--	--											
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,5	--											
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--											
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--											

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)														
	(2)														
	(3)														

<b>ZONE:</b>	<b>Hc 626</b>
<i>Résidentielle de forte densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite
(2) PIIA 002 - Implantation en montagne
(3) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme